



PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 20 avril 2026

[REDACTED]
[REDACTED]

Objet : Votre demande d'accès du 18 mars 2026 - N/Réf. : 2025-2026-151

Madame,

La présente vise à répondre à votre demande d'accès qui se lit comme suit :

-Les politiques, procédures, processus et normes internes quant à la prise en charge de patientes qui demandent des avortements (interruptions volontaires de grossesse ou IVG) pour chacun des CIUSSS et CISSS- Les politiques, procédures, processus et normes internes quant aux délais de traitement maximaux des demandes d'avortement et au nombre de rendez-vous nécessaires pour les avortements pour chacun des CIUSSS et CISSS

- Les politiques et obligations de consultation d'un comité d'éthique dans les cas d'avortement pour chacun des CIUSSS et CISSS lorsqu'applicable- Les politiques en lien avec l'utilisation de la télémedecine pour les rendez-vous de consultation et de suivi pour les avortements

- Les dernières données disponibles quant aux avortements prodigués à partir de la 12e semaine de grossesse pour chacun des CIUSSS et CISSS

Pouvez-vous, s'il vous plaît, vous assurer d'inclure la recherche pour l'avortement, l'interruption volontaire de grossesse et l'IVG pour chaque document?"

Vous avez précisé que votre demande concerne également les avortements de troisième trimestre.

Vous trouverez, en annexe, des documents qui répondent à votre demande.

En ce qui concerne « les dernières données disponibles quant aux avortements prodigués à partir de la 12e semaine de grossesse » :

-Deuxième trimestre : il n'y a pas d'avortements prodigués pendant le deuxième trimestre au CISSS de la Montérégie Centre. Les usagères sont référées à d'autres établissements de santé.

-Troisième trimestre : il y a eu deux avortements dans la dernière année au CISSS de la Montérégie-Centre.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

[REDACTED]

Catherine Bouchard
Responsable substitut de l'accès aux documents
administratifs



p.j. Note explicative
 Annexe